



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINTE EULALIE DE CERNON ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE N°28 / 2026 RALLYE DES CARDABELLES 2026

Le Maire de la Ville de Sainte-Eulalie-de-Cernon

- Vu le Code des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route notamment ses articles R36, R37-1 et R225,
- Vu le Code Pénal notamment ses articles R26-15°,
- Vu la demande présentée par l'Ecurie Automobile Millau Condatomag en vue de l'organisation du 42^{ème} Rallye Terre des Cardabelles Millau-Aveyron, qui se déroulera le samedi 10 octobre 2026,
- Considérant que la bonne organisation de cette manifestation impose la sécurité des spectateurs et des coureurs,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite le samedi 10 octobre 2026 de 6h à 21h :

- Sur la voie communale N°11 des Crémades : de la Route Départementale 23 à la Route Départementale 277 (Le Lavagnol)
- Sur la voie communale N°6 du Puech de Mus de 6h à 21h le même jour : de la R.D. 277 du Lavagnol au Combal.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 3 : **Un état des lieux des chemins sera effectué 10 jours avant et 10 jours après l'épreuve afin de déterminer les travaux de réfection à effectuer par l'association, et ce en présence du représentant de l'ONF, de la Communauté de communes Larzac et Vallées et d'un élu.**

ARTICLE 4 : Le Directeur de la Direction Départementale des Routes et des Infrastructures du Conseil Départemental de l'Aveyron et la Brigade de Gendarmerie de La Cavalerie sont chargés en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Sainte-Eulalie-de-Cernon, le 21 juillet 2026

Le Maire,
M. Thierry CADENET



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté suite à :

La notification le : 21/07/2026

La transmission en Préfecture le : 21/07/2026

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.